

L'OBSERVATOIRE

pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme

THE OBSERVATORY

for the Protection
of Human Rights Defenders

EL OBSERVATORIO

para la Protección
de los Defensores de Derechos Humanos

COMMUNIQUE DE PRESSE

Togo : des défenseurs des droits de l'Homme assimilés à des « délinquants »

Paris, Genève, 16 juin 2004 - Le président du Parlement togolais qualifie la Ligue togolaise des droits de l'Homme, son président Adote Ghandi Akwei et la FIDH de « délinquants » à la suite de la publication du rapport de la FIDH sur la situation des droits de l'Homme au Togo.

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) dans le cadre de leur programme conjoint, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, sont vivement préoccupées par la campagne de dénigrement à l'encontre de la Ligue togolaise des droits de l'Homme (LTDH), de son président Adote Ghandi Akwei et de la FIDH par les autorités togolaises et notamment de la part du président du Parlement togolais, M. Fanbaré Outara Natchara, qui qualifie la LTDH et la FIDH de « délinquants » et de « malhonnêtes ».

Le président du Parlement togolais a en effet déclaré dans une interview diffusée le 11 juin 2004 par la radio togolaise Métropolys que dans leur rapport sur la situation des droits de l'Homme au Togo, la LTDH et la FIDH avaient « trompé et déformé » ses propos et qu'il en concluait « qu'il s'agit de garçons malhonnêtes, c'est des délinquants ». M. Natchara voit dans ce rapport dénonçant les violations des droits de l'Homme récurrentes au Togo « une façon de polluer la discussion que [le Togo a] avec l'Union européenne (UE) » avant d'accuser la FIDH de s'appuyer « sur le président de la Ligue togolaise des droits de l'Homme, une association de délinquants ». Concernant le président de la LTDH, M. Adote Ghandi Akwei, il ajoute : « ce monsieur est un délinquant ».

Le ministre togolais de la Communication, M. Pitang Tchallah, a déclaré à l'AFP le 9 juin 2004 qu'il considérait le rapport de la FIDH comme « scandaleux et révoltant ». Il a déclaré dans la même interview que « la délégation [...] a pu visiter tous les endroits qu'elle souhaitait sans entrave ni être accompagnée par qui que ce soit ».

L'Observatoire est vivement préoccupé par ces accusations, lesquelles sont contraires à la liberté d'expression des défenseurs des droits de l'Homme garantie par les textes internationaux sur les droits de l'Homme tels que le Pacte international sur les droits civils et politiques et la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme des Nations unies de 1998 et notamment son article 6 (b) qui dispose que « *Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres [...] conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et autres instruments internationaux applicables, de publier, communiquer à autrui ou diffuser librement des idées, informations et connaissances sur tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales* ».

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - An FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT

fidh

Fédération Internationale
des Ligues des Droits de l'Homme
17, Passage de la Main d'Or
75 011 Paris, France

OMCT

Organisation Mondiale
Contre la Torture
Case postale 21 - 8 rue du Vieux-Billard
1211 Genève 8, Suisse

Ces accusations contreviennent également aux dispositions de l'article 9 de l'accord de Cotonou entre le Togo et l'UE, notamment l'engagement 3.2 qui note « l'engagement de garantir sans délai aux médias, ONG et représentants de la société civile l'absence de tout harcèlement, censure ou intimidation ».

Enfin, dans le contexte togolais, ces accusations sont lourdes de conséquences et sont assimilables à des menaces à l'encontre de l'intégrité physique et morale des défenseurs des droits de l'Homme alors que l'obligation des États est de protéger les défenseurs des droits de l'Homme au sens de l'article 12.2 de la Déclaration de 1998 : « *L'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toutes violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure ou autre action arbitraire* ».

L'Observatoire appelle les autorités togolaises à cesser tout acte de diffamation à l'encontre de la LTDH et de la FIDH, à garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et morales des membres de la LTDH, et à se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, des engagements de Cotonou avec l'UE et des instruments internationaux ratifiés par le Togo

Contacts presse :

FIDH : 00 33 1 43 55 25 18

OMCT : 00 41 22 809 49 22

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - An FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT

fidh

Fédération Internationale
des Ligues des Droits de l'Homme
17, Passage de la Main d'Or
75 011 Paris, France

OMCT

Organisation Mondiale
Contre la Torture
Case postale 21 - 8 rue du Vieux-Billard
1211 Genève 8, Suisse